

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 2 novembre 2021

Date d'affichage 2 novembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 5 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211108-DEL_21_11_08_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le HUIT NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Lionel COURTEMANCHE), M. Thierry BODIN.

M. Emmanuel BOIS concerné par ce dossier n'a pas pris part au vote.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VENTE D'HERBE ET LOCATIONS DE PARCELLES POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Un état des ventes d'herbe et des locations sera arrêté par le Conseil municipal.

Ces ventes d'herbe et locations sont fixées en fonction de l'évolution de l'indice de fermage.

La variation de l'indice national des fermages 2021 par rapport à l'année 2020 est de + 1,09 %.

Pour les ventes d'herbe 2021

- **Le GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles C n° 238 devra verser la somme de **341,27 €** (3ha 87a 68ca x 88,03 €).

- **M. Gilles CORBIN**, « **L'Argencière** » à **La Chapelle du Bois**, qui exploite les parcelles ZD n° 77, 323, 218, 317 devra verser la somme de **991,05 €** (*11ha 25a 81ca x 88,03 €*).

Pour les locations 2021

* **Le GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles D n° 864, 866 et 868, devra verser la somme de **633,09 €** (*5ha 61a x 5 quintaux x 22,57 €*).

* **M. Yves FOUASNON « La Grande Pointe » à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles ZD n° 71, devra verser la somme de **263,84 €** (*2ha 33a 80ca x 5 quintaux x 22,57 €*).

* **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière » à Cherré**, qui exploite les parcelles C n° 172, 23 et 26 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **672,68 €** (*5ha 96a 08ca x 5 quintaux x 22,57 €*).

* **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière » à Cherré**, qui exploite les parcelles C n° 126, 127, 135, 136, 164 et D n° 279 et 564 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **1 963,65 €** (*17ha 40a 05ca x 5 quintaux x 22,57 €*).

Après en avoir délibéré,

VALIDE les nouveaux montants,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à émettre les titres comptables correspondants.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU